

Compte rendu n° 07/2021
Séance du Conseil Municipal du 06 octobre 2021

Le 06 octobre 2021,

Le Conseil Municipal de la Commune de Le Sappey, dûment convoqué le 01 octobre 2021 s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre GAL, Maire.

ETAIENT PRESENTS OU REPRESENTES: Pierre GAL, Jean-Pierre BAILLARD, Marie-Laure DESBIOLLES, Martine DUSONCHET, Alain BRUCHEZ, Jean-Paul COUTY, Jean-Michel JACQUES, Laurence LEUILLIER, Aurélia PHILIP, Arnaud TESSIER,

ABSENT(ES) EXCUSE(ES): Pascale VULIN

DELIBERATIONS

Les délibérations sont votées à l'unanimité.

⇒ **Délibération portant désaffectation et aliénation d'une partie du chemin rural dit de Grange à Gal après enquête publique**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

- de désaffecter une partie du chemin rural dit de Grange à Gal en vue de sa vente ;
- de vendre le chemin à Monsieur et Mme Franck et Anne SPOORENBERG pour un montant de 300. Euros. Les frais de notaires seront à la charge de l'acheteur
- d'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

⇒ **Annulation de la délibération N° DLB252021 du 08 septembre 2021**

Par délibération en date du 08 septembre 2021, le conseil municipal a accepté un don d'une association d'un montant de 1003,00 euros.

Suite au courrier du 24 septembre 2021 de M. le Sous-Préfet de Saint Julien en Genevois, il est demandé au conseil municipal d'annuler la délibération N° DLB252021.

En effet, par délibération en date du 25 mai 2020, le conseil municipal, a accordé certaines délégations d'attribution à M. le maire, au titre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment le point 9° : d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

M. Le maire demande au conseil municipal de retirer la délibération N° DLB252021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retirer la délibération N° DLB252021 du 08 septembre 2021

⇒ **Budget 2021 décision modificative N° 1**

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire d'effectuer les opérations suivantes pour régulariser les comptes du budget primitif 2021 :

Désignations	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Investissement		
020-20 Dépenses imprévues	- 1500 €	
20 – 2041482 Bâtiments et installations	- 9700 €	
21 – 2151 Réseaux et voirie		+ 11 200 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

DECIDE de **régulariser** les comptes du budget primitif 2021 comme définis ci-dessus.

★ Voie verte

Il est rappelé que la journée découverte pour les habitants de la commune est programmée le dimanche 10 octobre 2021 à 10 heures

M. le Maire informe le conseil qu'il a créé les panneaux afin de baliser la voie verte et que le balisage commencera cette semaine.

Il demande aussi que soit prévu un apéritif (avec gâteaux apéritifs et boissons) pour l'arrivée des marcheurs au lieu-dit le BOUCHET ou 2 -3 tables seront disposées.

★ Dépôts inappropriés

Un dépôt de thuya a été trouvé en bas du pont de la voie verte au lieu-dit les MOUILLES.

Il est rappelé que la déchèterie est ouverte :

Le lundi, mardi, mercredi et vendredi de **13h30 à 18h30**

Le jeudi et samedi de **8h30 à 18 h** jusqu'au 31 octobre 2021

A partir du 1^{er} novembre même horaire sauf fermeture à 18 h tous les jours.

★ Réunion CCAS

Le CCAS s'est réuni le 6 octobre 2021 à 18h30. Il a été décidé :

- D'inviter les personnes à partir de 70 ans au lieu de 65 ans les années précédentes
- Le menu a été décidé.
- Discussion sur le problème des personnes qui s'inscrivent et ne viennent pas, une petite phrase sera mise dans l'invitation afin d'inciter les invitées à être présent quand ils sont inscrits.
- Le Pass sanitaire sera mis en place et sera vérifié le jour « J »

★ Salle polyvalente

Suite aux dégâts des eaux parvenus dans la salle polyvalente, une expertise a été établie.

Des devis ont été réalisés pour :

- le plafond
- la plomberie
- le débouchage des évacuations

Seul le plafond sera pris en charge par l'assurance. Une question se pose sur les luminaires.

Il a été suggéré de revoir le prix de l'assurance et les conditions.

Fin à 21h00

Le Maire

Pierre GAL

